

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00019**

**REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS - MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DU RESEAU DE CHALEUR D'UNIEUX**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 25

Nombre de voix : 119

Délibération affichée le : 16 février 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160106-D20160001910-DE

Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,  
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Maurice VINCENT,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nora BERROUKECHE, Mme Hélène BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,  
M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Roland GOUJON,  
M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Joelle RICARD, Mme Marie-Hélène THOMAS

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016**

### **REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS - MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DU RESEAU DE CHALEUR D'UNIEUX**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le passage de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine, cette dernière est compétente en matière de gestion des réseaux de chaleur à la place des communes. Le réseau de chaleur d'Unieux intègre cette compétence. Le Conseil municipal d'Unieux a approuvé le règlement de service de la régie de chauffage au bois le 26 juin 2006, comprenant le montant des charges facturées aux usagers.

En 2015, la Ville d'Unieux a réalisé des investissements pour mettre son réseau de chaleur en conformité avec les normes antipollution imposées par l'Etat dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Saint-Etienne Métropole. Un nouveau filtre a été installé en sortie de chaufferie pour atteindre un niveau d'émission de poussières de 20 mg/m<sup>3</sup>, pour une valeur réglementaire fixée à 30 mg/m<sup>3</sup> dans le PPA. Les travaux d'un montant de 300 000 € HT impacteront le prix de l'abonnement d'accès à l'énergie pour les usagers pour une durée de 24 ans et 9 mois. Cet abonnement comprend les coûts liés aux coûts de fonctionnement supportés par les services municipaux (secrétariat, suivi technique, facturation, finances), aux travaux, au gros entretien, au petit d'entretien, à l'élimination des déchets ultimes et à l'achat d'électricité pour le fonctionnement des équipements.

Le règlement de service doit donc être modifié en conséquence pour acter l'augmentation de la police d'abonnement pour un montant annuel total de 24 586,56 € en 2016 et 27 537,92 € à partir de 2017. Cette augmentation sera répercutée sur la facture des usagers dès validation de la délibération du Conseil communautaire par la Préfecture.

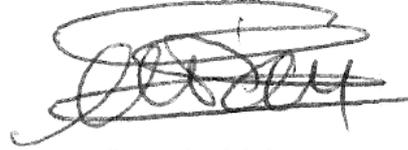
Dans le cadre de la gestion provisoire de cette compétence par la Ville d'Unieux, c'est cette dernière qui se chargera de modifier les polices d'abonnement de tous les usagers. Saint-Etienne Métropole devra signer et envoyer ces documents aux usagers du réseau.

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **valide la modification du règlement de service de la régie de chauffage au bois comprenant l'augmentation du montant de l'abonnement,**
- **modifie en conséquence les polices d'abonnement des usagers du réseau,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**